



Retrogradation de poste ou licenciement

Par iris01, le 22/01/2011 à 09:09

Bonjour,

je travaille dans cette entreprise depuis 10ans

j ai eu un 1er contrat de travail à 50% comme aide soignante

3ans plus tard de retour de conge de maternité .Mon employeur me propose un temps plein dans l entreprise mais 60% aide soignante 40% assistante pour les service à domicile J accepte

3 ans plutard ils me propose d etre responsable de secteur a la place d assistante j ai signe un contrat de 40% aide soigante et 60% responsable de secteur(je suis en formation regulieremant pour ce nouveau metier)

maintenant, Ma chef considere que j ai des difficultes à tenir ce poste donc me propose des rendez vous pour trouver comment m aider.Je tiens à signaler que les chiffres sont toujours en progression et les clients et aide a domicile contente de mon travail

1rdv j ai des objectics a atteindre

2eime rdv les objectifs ne sont pas atteind car j ai ete en maladie 1 mois pour epuisement professionnel et " ma chef me harcele mais je ne sais pas comment le prouver"

a la fin du 2ieme rdv ils me proposeent 2solutions:

-soit je me bats pour y arriver mais si je n y arrive pas ils me licencieront

-soit il me retrograde à assistante avec un temps de travail inferieur et un salaire inferieur +il m augmente mon temps de travail aide soignante pour que je soiS a 100%

Suite à chaque entretien, j ai un compte rendu

est ce qu ils ont le droit?

cordialement

Par P.M., le 22/01/2011 à 09:48

Bonjour,

Il sera toujours temps le moment venu de voir si le licenciement éventuel serait abusif notamment s'il était prononcé par rapport à des objectifs irréalistes ou irréalisables...

Vous n'êtes pas forcée d'accepter une modification de votre contrat de travail comme on vous le propose maintenant...